

PROTCOLE DE FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE A COMPTEUR DU 15 JUIN 2020

La médiathèque reprendra son activité normale avec un accès limité du public à 10 personnes en fréquentation instantanée, à compter du 15 juin 2020 aux conditions suivantes :

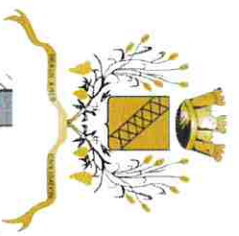
- le prêt d'ouvrages reprend normalement
- les usagers devront respecter strictement le sens de circulation suivant :
 - o L'accès à la médiathèque se fera par l'escalier de secours situé en face de la salle des fêtes (les personnes à mobilité réduite appelleront par l'interphone pour pouvoir bénéficier de l'élévateur qui leur sera strictement réserve (les boutons seront désinfectés après chaque passage)
 - o La sortie se fera par le hall de la mairie
- les usagers et les agents devront porter un masque et se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée
- les ouvrages prêtés seront préalablement désinfectés et auront respecté un délai de quarantaine fixé à 6 jours pour la commune (préconisé par les scientifiques à 3 jours). Ils seront préparés avec des gants et remis à l'emprunteur sans contact direct
- les lecteurs déposeront les livres en retour dans des caisses prévues à cet effet dites caisses "tampon" situées au niveau de la zone d'accueil
- les usagers devront respecter les gestes barrières et les distances de sécurité de 2 mètres entre eux
- chaque usager s'engage à mettre les livres qu'il aura manipulés dans une caisse dite de "quarantaine"
- l'accès aux ordinateurs sera restreint en nombre d'utilisateurs (1 sur 2) et en temps : il est préconisé de prendre RDV au 04.66.57.47.62. Les claviers, bureaux et tabourets seront désinfectés entre chaque usager
- les sanitaires resteront fermés.

Le présent protocole d'hygiène sera affiché dans les locaux et transmis aux lecteurs. L'accès à la médiathèque implique l'acceptation du présent protocole.

En cas de non respect du présent protocole, les agents pourront refuser d'accueillir les usagers.

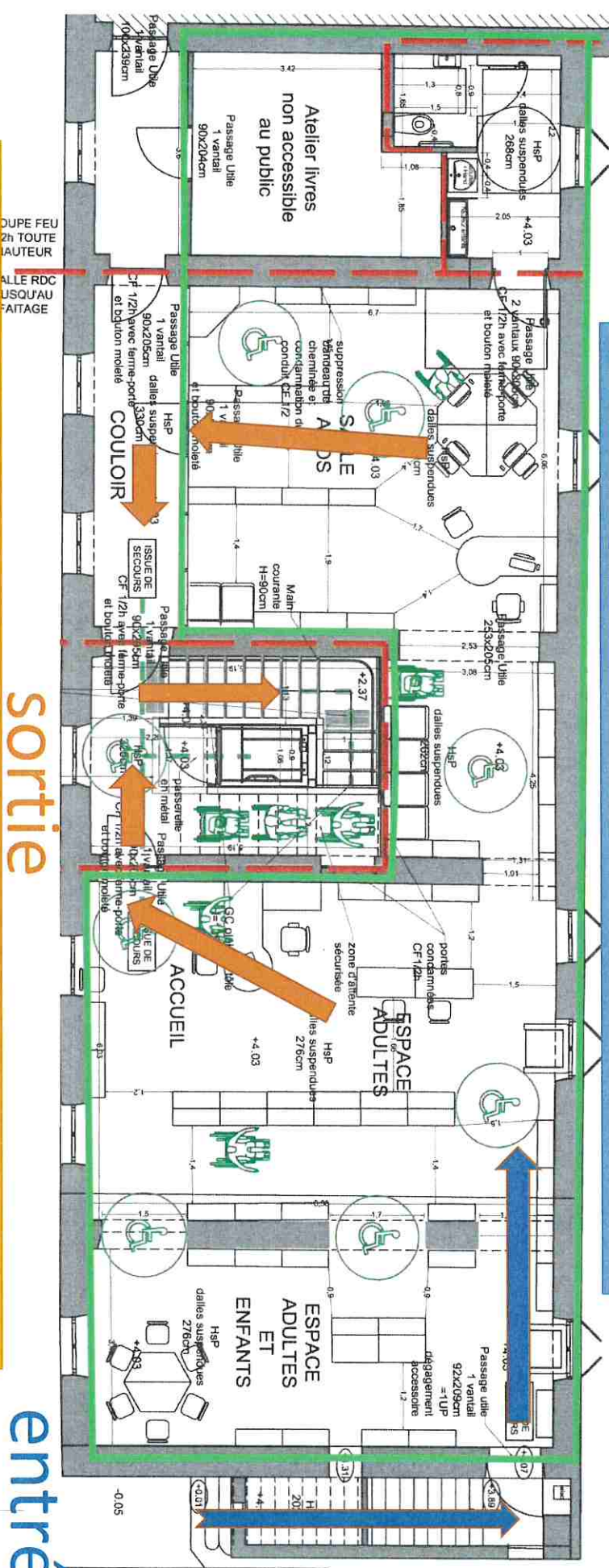
Fait à Meynes, le 11 juin 2020

Pour le Maire
L'Adjointe déléguée
Denise GANDIOL



Médiathèque de Meynes

Protocole d'accueil Covid 19



Nombre de personnes admises en même temps: 10
Port du masque et gestes barrières
Utilisation des ordinateurs : 1 sur 2

entrée

Sortie

L'Adjointe déléguée
Denise Gandiol